



AGEDEN

Votre partenaire énergie-climat

En Isère

GUIDE COMMUNICATION

PACTE TERRITORIAL / SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

à destination des services communication des EPCI

Mise à jour : octobre 2026

Conception graphique : AGEDEN

MEMBRE DU SERVICE PUBLIC



Nos conseillers vous informent
gratuitement pour préparer
et sécuriser votre projet :
france-renov.gouv.fr

Qu'est ce que le Service Public de la Rénovation de l'Habitat ?

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, initié par l'ANAH et son réseau France Rénov', est porté localement par chaque EPCI (18 en Isère) au travers d'un Pacte Territorial entre les deux parties. Le service est financé à 50% par l'ANAH, 50% par l'EPCI. L'EPCI a le choix de la mise en œuvre.

Sur votre territoire, la collectivité a choisi de conventionner avec l'AGEDEN pour mettre en œuvre son Pacte Territorial. Cette convention est la continuité de plusieurs années de partenariat, l'AGEDEN étant l'acteur historique dans le domaine de l'énergie et de la rénovation, et Espace Conseil France Rénov' de l'ANAH.

Utilisation de la marque France Rénov'

La marque France Rénov' a été créée par l'ANAH pour permettre à tous les territoires de s'identifier sous une marque commune, fédératrice et facilement reconnaissable par le grand public. Une nouvelle version de cette charte est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2026.

À quoi sert la charte ?

- Garantir l'unité et la visibilité du service public France Rénov'
- Éviter les utilisations incorrectes du logo France Rénov'
- Faciliter la création et la déclinaison locale des supports de communication

Quels supports sont concernés ?

La charte graphique s'applique à l'ensemble des supports de communication, notamment :

- supports imprimés (affiches, flyers, dépliants...),
- sites internet,
- réseaux sociaux,
- présentations.

L'usage de marques locales est possible, à condition qu'elles soient associées à la marque France Rénov', via l'affichage du logo.

Utilisation de la marque AGEDEN

L'article 6 de la convention entre l'AGEDEN et l'intercommunalité stipule que les deux parties doivent se préoccuper de : « Communication et mise en avant du partenariat ».

L'AGEDEN demande donc, dans le cadre de son projet associatif, et pour une meilleure cohérence avec les dispositifs précédents (notoriété du service) de faire apparaître le logo de l'AGEDEN et la mention « Le service public de la rénovation de l'habitat est conventionné avec » ou plus succinctement : « conventionné avec ». Exemple ci-dessous.

L'AGEDEN propose des bandeaux avec les logos des EPCI, sous forme d'image, disponibles sur demande.

Téléchargez les logos AGEDEN



Téléchargez la charte d'utilisation France Rénov' et l'ensemble des visuels



Qui fait quoi ?

Service communication de l'EPCI

Quelles actions de communication ?

- **Communiquer sur le service France Rénov' et les animations/événements** via différents supports : site internet, réseaux sociaux, magazine interco... et diffuser l'information aux communes (affiche en pdf imprimable, texte calibré pour panneaux lumineux et applis associées).
- Si c'est son choix, **créer ses propres supports** (affiches, e-mailing...), en coopération avec le service communication de l'AGEDEN.
- **Relations presse** : communiquer les événements auprès de la presse.
- **Communiquer sur les réseaux sociaux** : créer et relayer les contenus sur Instagram, LinkedIn, Facebook...

A la demande expresse de l'EPCI, le service communication de l'AGEDEN peut aussi fournir :

- **Affiches PDF** (charte graphique AGEDEN) pour les permanences sur le territoire ou pour les animations
- **Eléments de langage et contenus techniques** pour article magazine EPCI + visuel

L'AGEDEN peut aussi assister le service communication de l'EPCI pour la production de ses propres documents.

Service communication de l'AGEDEN

Les outils produits par l'AGEDEN

L'AGEDEN produit les outils de communication suivants **dans le cadre du service France Rénov' - info/conseil et animations/événements** (dans le cadre du forfait communication prévu par la convention AGEDEN/EPCI) :

- **Contenu rédactionnel + visuel** : pour agenda, réseaux sociaux, magazine EPCI, site internet...
- **Formulaire d'inscription en ligne** (réponses prises en charge par les animateurices AGEDEN).
- **E-mail envoyé aux abonné-es newsletter La Pie** (AGEDEN) résidant dans l'EPCI + événements d'agenda sur sites AGEDEN et infoenergie38.
- **Texte pré-formaté pour les panneaux d'information lumineux** des communes + appli panneau pocket
- **Publication Instagram et Facebook** sur les événements à venir (chaque mois) + éventuelle story sur l'évènement

Les réseaux sociaux

L'AGEDEN est active sur [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

Le rétro-planning

Le rédactionnel, le visuel, le formulaire d'inscription sont envoyés à J-4 semaines aux services habitat et communication du territoire (sous réserve que la date soit connue suffisamment en amont).

Pour toute question, vous pouvez solliciter le service communication de l'AGEDEN

Mathilde COLAS-DERVIN - 04 76 23 53 68

communication@ageden38.org



Un peu d'histoire...

Entre 1999 (année de création des points info énergie, puis Espaces Info énergie, par l'ADEME) et 2026, l'AGEDEN a été un partenaire privilégié des collectivités, notamment du Département de l'Isère pour lequel elle exerçait une coordination départementale et un lien avec le national (ANAH/DDT).

Depuis le 1er janvier 2025, l'AGEDEN et ses partenaires EPCI doivent fonctionner ensemble et communiquer auprès des usager·ères de manière optimisée, avec les différents canaux existants.

Le partenariat entre chaque EPCI et l'AGEDEN fait l'objet d'une convention d'objectifs, signée en début d'année.



AGEDEN

Votre partenaire énergie-climat
En Isère



www.ageden38.org



04 76 23 53 50



infoenergie@ageden38.org